PROCÉDURE DE RÉINSCRIPTION

SAISON 2025-2026
À PARTIR DU 10 JUIN

Les adhérents actuels (saison 2024-2025)
peuvent se réinscrire dès le 10 juin.

Jusqu'au 26 juin au soir, ils sont "prioritaires".
À partir du 28 juin, les inscriptions seront ouvertes à tous !

Ce document présente la procédure de réinscription, particulièrement pour sa partie en ligne, sur notre plateforme dédiée. Si vous rencontrez la moindre difficulté, nous sommes à votre disposition au 01 39 21 54 90 ou accueil@laclef.asso.fr.

Ÿ TÉLÉCHARGEZ LES NOUVEAUX PLANNINGS 2025-2026 => cliquez-ici.

Vous y trouverez les différentes activités proposées la saison prochaine, les dates et horaires, ou encore les tarifs.

Ÿ PROCÉDURE PARTICULIÈRE DE RÉINSCRIPTION POUR LES ACTIVITÉS MUSIQUE !

Si vous souhaitez vous réinscrire en **cours d'instruments (individuels/collectifs) et/ou en atelier(s) collectif(s)** de musique, nous vous remercions de bien vouloir remplir dès à présent et avant le 17 juin, ce **formulaire** qui permettra à **Stéphane Guiot** (chargé des pratiques musicales) de préparer vos plannings : **cliquez-ici.**

Pour les activités musique "spécial enfant" (éveil musical, initiation musique CP, parcours musique multi-instruments, parcours découverte des instruments à vents, atelier percussions Fétonson ! et Young Voices), vous pouvez suivre la procédure de réinscription "classique".

Ÿ INSCRIPTION À L'ACCUEIL

Venez vous réinscrire à l'accueil aux **horaires d'ouverture**.

Dans ce cas, nous vous remercions par avance :
- de vous munir d'un **justificatif de domicile**
- et de **lire les modalités de paiement (cf. étape 4).**

Pour vous éviter les longues files d'attentes à La CLEF, nous avons mis en place une solution technique vous permettant de faire la réservation de votre panier en ligne !

- **INSCRIPTION EN LIGNE**
  - **ÉTAPE 1 : ACCÉDEZ À VOTRE COMPTE**

Si vous ou un membre de votre famille avez déjà pratiqué une activité à La CLEF sur les dernières saisons, votre dossier est déjà créé avec l'adresse mail à laquelle nous vous avons envoyé ce mail. Si vous avez le moindre doute, l'équipe de l'accueil se tient à votre disposition pour vous accompagner.
Surtout ne créez pas de nouveau compte !

Pour accéder à votre compte : https://laclef.aniapp.fr.

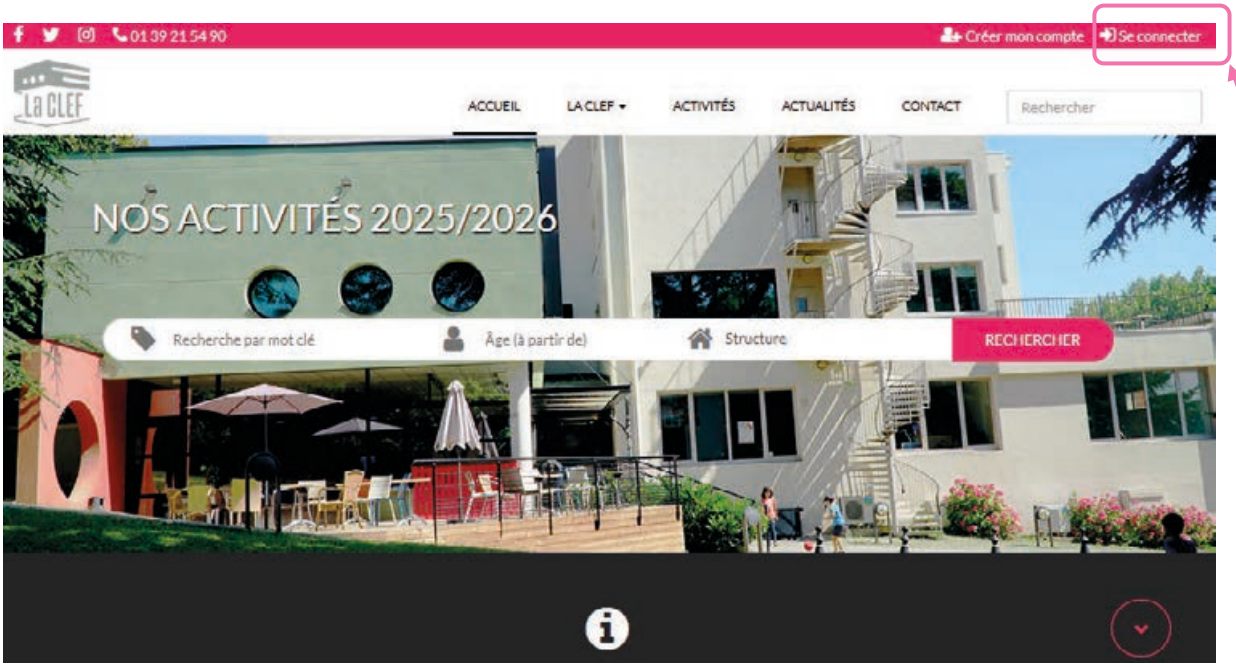

Se connecter

Si vous ne vous rappelez plus de votre mot de passe, cliquez sur "Mot de passe oublié ?"

Une fois, connecté à votre compte :

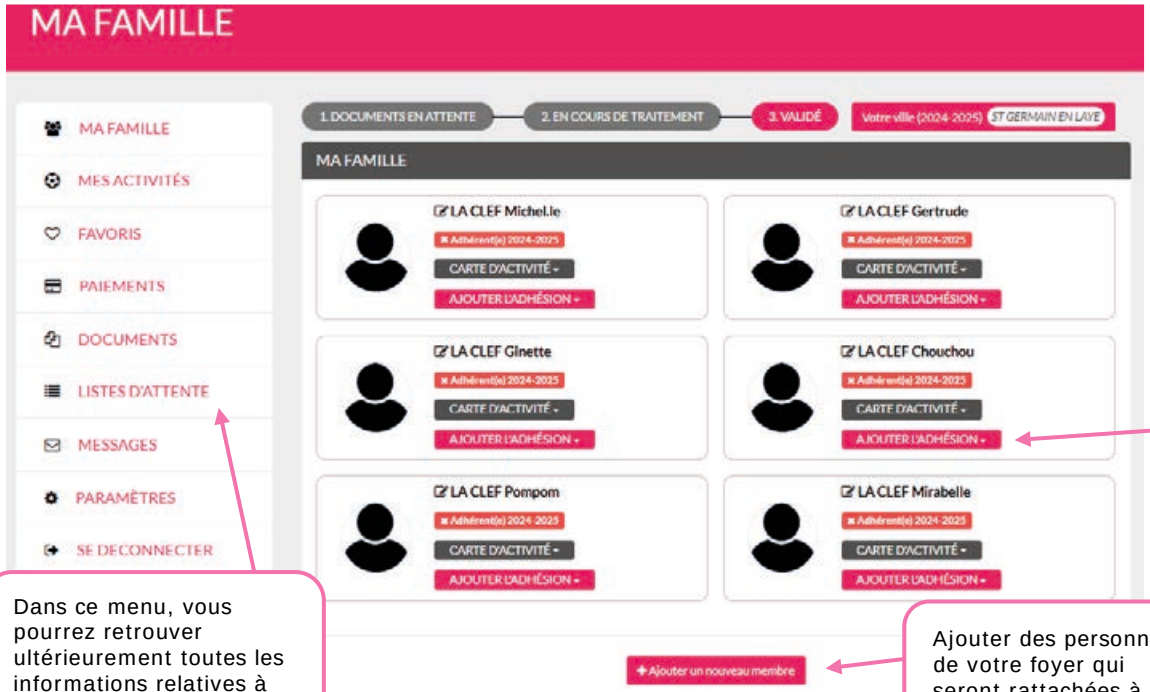

ADHÉSION

Pour pratiquer une activité à La CLEF, une adhésion individuelle et annuelle est obligatoire (20€ pour les - de 12 ans, 25€ pour les autres) Elle sera à rajouter dans le panier pour les adhérents pratiquant une activité sinon vous ne pourrez pas procéder au paiement. Vous n'avez donc pas à l'ajouter ici.

Dans ce menu, vous pourrez retrouver ultérieurement toutes les informations relatives à vos inscriptions.

Ajouter des personnes de votre foyer qui seront rattachées à votre compte famille.

o ÉTAPE 2 : RENOUVELEZ VOTRE JUSTIFICATIF DE DOMICILE

- **Un justificatif de domicile de votre résidence principale de moins de 3 mois** (quittance de loyer, facture d'eau/gaz/téléphone…, avis d'imposition ou non-imposition, justificatif de taxe d'habitation ou attestation ou facture d'assurance du logement)

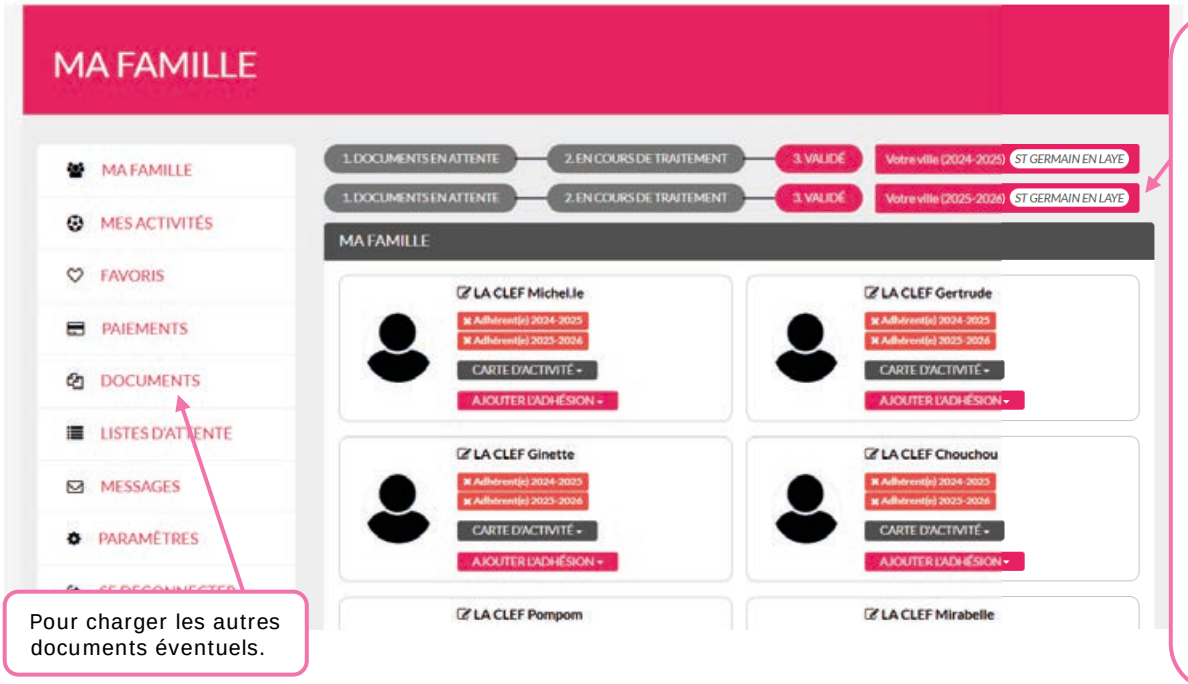

Vous devez insérer via cette case, un **nouveau justificatif de domicile pour la saison 2025/2026.**

- ATTENTION - **Ne pas passer par "Documents"** pour charger votre justificatif de domicile.

- VALIDATION - C'est l'équipe de La CLEF qui vérifie et valide manuellement vos documents, sur les horaires d'ouverture de l'accueil.

Pour charger les autres documents éventuels.

Dès que l'équipe de La CLEF aura validé votre justificatif de domicile, vous le constaterez en vous reconnectant et pourrez passer à l'étape suivante, c'est-à-dire l'inscription.

o ÉTAPE 3 : INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS

- Choix des activités et constitution du "panier" (via le code reçu par mail et sms)

Attention ! Le logiciel respecte scrupuleusement la tranche d'âge des activités. Vous ne pouvez donc pas inscrire un enfant de 8 ans 1/2 pour une activité dédiée aux 9-12 ans.

Code d'inscription que vous avez reçu par mail et SMS à inscrire ici.

Votre panier est valable 15 min et se réactive à chaque ajout d'activité.

- Validation du panier

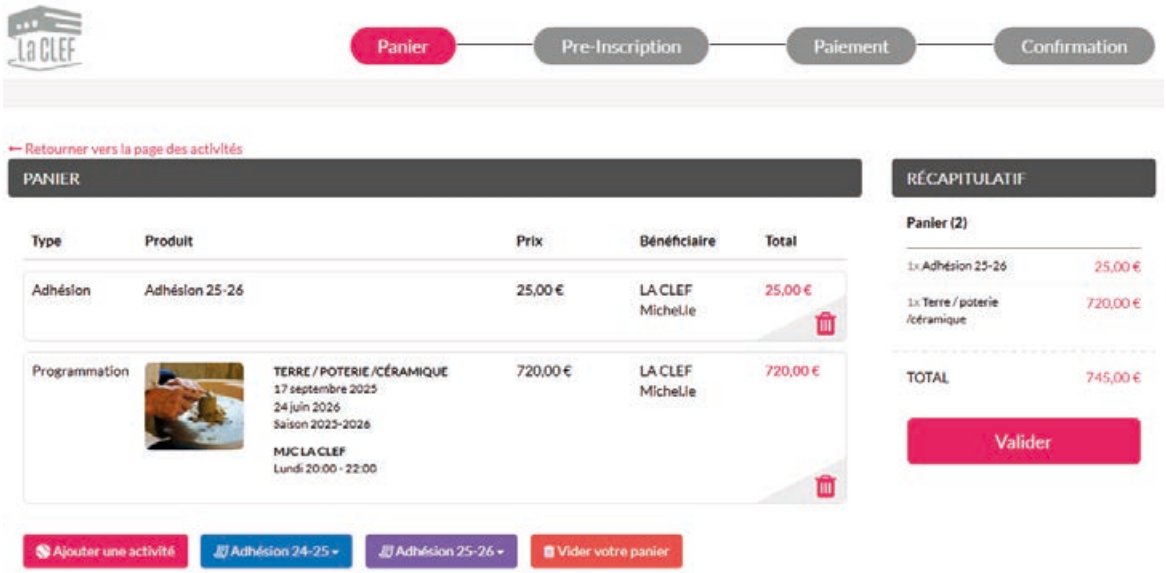

Votre pré-inscription est terminée et vous recevrez un mail récapitulatif.

C'est alors à l'équipe de La CLEF de prendre le relais pour finaliser votre inscription et appliquer le cas échéant les réductions (qui ne se calculent pas automatiquement). Vous serez ensuite averti par mail de la validation de votre réservation.

Vous aurez 5 jours à la réception du mail pour finaliser votre inscription directement à l'accueil. Passé ce délai et sans nouvelles de votre part, nous serons contraints d'annuler votre panier, afin de ne pas bloquer des créneaux d'activités.

o ÉTAPE 4 : MODALITÉS DE PAIEMENT

v En ligne

Les conditions générales de ventes de notre logiciel de gestion des adhérents ayant changées cette année, nous devons suspendre temporairement la possibilité de paiement en ligne des activités. Ce service de paiement implique un coût important pour l'association et nous recherchons actuellement des solutions.
En attendant, l'ensemble de l'équipe de La CLEF sera à votre disposition pour vos inscriptions et les règlements des cotisations avec les autres nombreux moyens de paiement (carte bancaire, échéancier SEPA, chèques, pass+, etc.). La possibilité de constituer un « panier » sur le site Aniapp reste activée. Nous vous remercions de votre compréhension.

v **À l'accueil** sur les horaires d'ouverture :

- Prélèvement SEPA (de x3 à x7 max selon la date d'inscription). Merci de privilégier ce moyen de paiement qui est sans doute le plus pratique, n'hésitez pas à franchir le pas ! Si vous avez déjà mis en place le prélèvement SEPA l'an passé, il n'est pas nécessaire de remplir à nouveau un mandat de prélèvement, les informations seront juste actualisées à l'accueil. Si vous le mettez en place pour la première fois, voici le formulaire à remplir : cliquez-ici ;
- Chèque (x7 max selon la date d'inscription) ;

Attention pour le prélèvement SEPA et le paiement par chèques :
- Dates d'encaissement : 1er ou 15 de chaque mois sauf le mois d'août et le 1er janvier
- Premier encaissement le mois de l'inscription
et le dernier encaissement possible le 1er ou 15 mars 2026.

- Pour le FLCE, un paiement de 150€ est à régler lors de la pré-inscription (CB, chèque, espèce). Le reste du paiement est possible en x3 maximum (chèque et mandat SEPA), avec un dernier encaissement en décembre 2025.

- Pour le Busy Bees, le paiement (hors mandat SEPA) se fera en x3 maximum.

A noter que La CLEF se réserve le droit de refacturer les frais bancaires de rejet.
En cas de difficultés, veuillez contacter impérativement le service comptabilité maximum 10 jours avant l'échéance de prélèvement pour convenir d'une solution.

Les facilités de paiement ne sont pas automatiques mais un service offert auprès des adhérents de l'association. En cas de rejet bancaire répété, La CLEF se réserve le droit de ne plus proposer ces facilités de paiement à la famille ou l'adhérent concerné.

- Carte Bleue ;
- Espèces ;
- Coupon CAF ;
- Chèques ANCV (en votre possession) : 50% maximum du montant de l'activité avec un plafond maximum de 750€ sur le cumul des activités ;
- Coupon sport (en votre possession) : 50% au maximum du montant de l'activité pour une activité de danse ou de sport ;
- Pass + : Pour tous les jeunes scolarisés et/ou domiciliés dans les Hauts-de-Seine et les Yvelines, de la 6e à la majorité : c'est une aide financière pour les activités culturelles et sportives de 80€ (100€ pour les élèves boursiers).

Attention : La CLEF accepte uniquement les pass lui étant affectés.
Plus d'informations : www.passplus.fr.

- Pass Culture : Il accompagne les jeunes dès 15 ans au quotidien en leur offrant un plus grand accès à la culture.
Si le jeune s'est inscrit sur Pass Culture avant le 1er mars 2025, il recevra :

- 20€ pour les jeunes de 15 ans ;
- 50€ pour les jeunes de 16 et 17 ans ;
- 300€ pour les jeunes de 18 ans.

Si le jeune s'est inscrit sur Pass Culture à partir du 1er mars 2025, il recevra :

- 50€ pour les jeunes de 17 ans ;
- 150€ pour les jeunes de 18 ans ;

Plus d'informations : www.pass.culture.fr.

- Pass loisirs : La Ville propose un pass d'une valeur de 50 € aux enfants de 3 à 16 ans ainsi qu'aux foyers des travailleurs inscrits au pôle emploi ou ayant de faibles ressources domiciliées sur la commune nouvelle.
Plus d'informations : cliquez-ici.

A NOTER

Tarif préférentiel pour les habitants de la Commune Nouvelle de Saint-Germain-en-Laye.
Réduction de 5% pour les habitants de la Commune Nouvelle de Saint-Germain-en-Laye dont le quotient familial est inférieur ou égal à 686€.

- **VOUS AVEZ UNE QUESTION ?**
  Contactez-nous au 01 39 21 54 90 ou accueil@laclef.asso.fr